

Le 24 octobre 2014

Par courriel

M. François Bernier
Directeur
Service économique et affaires publiques
APCHQ
5390, boul. Louis-H Lafontaine
Montréal (Québec)
H1M 1S7

Direction – Tarifs et conditions de services

C.P. 10 000
Tour Est, 25^e étage
Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Téléphone: (514) 879-4820
Courriel : graveline.renaud@hydro.qc.ca

Objet : En réponse à votre lettre du 20 octobre 2014
Groupe de travail sur l'offre de référence

Monsieur Bernier,

Le Distributeur étant soucieux de faire de ce comité un exemple de collaboration avec les organismes ayant des intérêts directs dans l'offre de référence, soyez assuré que vos propositions sont les bienvenues.

Mentionnons tout d'abord que nous considérons important que toutes les municipalités et tous les initiateurs de projets de construction soient représentés. C'est pourquoi le Distributeur préconise plutôt que la composition du groupe de travail soit complétée par la participation de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Association de la construction du Québec dès le début des travaux. C'est par le biais d'une conduite rigoureuse des activités du comité que le Distributeur espère que conjointement nous en assurerons un déroulement efficient et efficace. Il sera également possible d'organiser des ateliers de travail pour traiter de sujets précis, si les membres du comité le souhaitent.

Tel que demandé par la Régie, le comité devra déposer les résultats de ses travaux lors du prochain dossier tarifaire. Vous en conviendrez sûrement, le comité aura rempli son mandat dans la mesure où son rapport reflète bien tous les points de vue de ses membres. Dans sa décision, la Régie a reporté le débat au prochain dossier tarifaire et c'est à ce moment que celui-ci sera élargi à l'ensemble des intervenants au processus réglementaire, lesquels prendront alors connaissance des conclusions du groupe de travail et des éléments que le Distributeur aura intégrés dans son dossier tarifaire.

La prise en compte des conclusions du comité de travail dans le dossier tarifaire du Distributeur requiert que le comité ait livré un rapport au plus tard au mois de juin 2015, compte tenu d'un dépôt à la Régie de l'énergie en début août.

Étant donné que la première rencontre du comité de travail aura lieu ce mardi 28 octobre 2014, une proposition concernant le périmètre du mandat, le mode de fonctionnement, ainsi qu'un calendrier des rencontres sera discutée à cette occasion.

Soyez assuré que la haute direction d'Hydro-Québec suivra de près les travaux du groupe de travail et, qu'à titre de directeur responsable des conditions de service, je m'assurerai que les constats du groupe de travail seront pris en compte lors de nos travaux visant à faire évoluer les conditions de service.

Nous comptons sur votre présence et votre participation afin d'assurer le succès des travaux du comité de travail sur l'offre de référence relative aux demandes d'alimentation électrique.

Je vous prie, Monsieur, d'accepter l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur – Tarifs et conditions de service



Marcel Côté

Directeur
Tarifs et conditions de service
Direction principale Clientèle d'affaire et réglementation
Hydro-Québec Distribution
Complexe Desjardins – 25^e étage
Montréal (Québec)
H5B 1H7

c. c. Mmes Véronique Dubois, Secrétaire (Régie de l'énergie)
MM. Luc Bourgoin, Directeur général adjoint (ACQ)
Jean-Philippe Boucher, Directeur des politiques (UMQ)
Jean Perron, Directeur des politiques, Recherche et développement (FQM)
Donald Bonsant, Président du Conseil d'administration (OUQ)